

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 25 JUIN 2018**

**Objet**

**Sybirol – Mécénat  
pour les travaux de  
restauration du  
portail sur l'avenue  
Pasteur**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 Juin 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,  
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme BONNAL,  
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET,  
Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT,  
Mme FEURTET, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme COLLIN à Mme LARUE – Mme MILLORIT à M. PUYOBRAU  
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN - M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX  
M. LERAUT à M. BOURIGAULT – M. VERBOIS à M. CALT**

**Absents :**

**M. BELLOC  
Mme CAGNIN**

**Mme LOUKOMBO SENG a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 décembre 2017 le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux d'aménagement pour la réalisation de la séquence 2 du fil vert, sur le domaine de Sybirol. Une première phase de travaux qui permettrait la liaison entre le chemin de Tirecul et l'avenue Pasteur est programmée en 2019, pour un montant de 560 000 € HT.

Dans le cadre de cette première phase de travaux, il est prévu la restauration du portail situé avenue Pasteur comprenant, les deux piliers et les murs contigus, les vantaux en ferronnerie, pour un montant estimé à 45 000 € HT. Pour diminuer le reste à charge de la ville pour le financement de ces travaux programmés en 2019, au regard de l'intérêt général du projet, il peut être envisagé un recours au mécénat.

Ce dernier, défini par la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août relatif au mécénat, constitue un « soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités d'intérêt général ».

Par délibération du 7 novembre 2016, la ville de Floirac a décidé d'adhérer à la Fondation du patrimoine pour soutenir son action et solliciter sa participation pour la mise en œuvre du mécénat. Pour son implication, la Fondation privilégie la mobilisation du mécénat d'entreprise par la présentation du dossier au club des mécènes et l'organisation de souscription publique. Cette dernière organisée par la Fondation permet de susciter et d'encourager le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde, dans le cadre d'une convention conclue avec le maître d'ouvrage.

La démarche de mécénat de la ville de Floirac s'inscrit dans la démarche de mécénat de Bordeaux Métropole au titre du transfert de la compétence finances et recherche de financements privés et de la création d'une mission mécénat mutualisée. Le comité de pilotage mécénat de Bordeaux Métropole, lors de sa réunion du 23 juin 2017, a retenu Sybirol comme projet d'intérêt métropolitain.

Afin de lancer la souscription publique, à l'occasion des prochaines journées du patrimoine, il est proposé d'autoriser le Maire à signer les conventions nécessaires avec la Fondation du Patrimoine comme toute autre plateforme de dons ou de mécénat, ainsi que tout document afférent au regard du programme de travaux envisagés.

Vu la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2242-1 et suivants ;

Vu l'avis de commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 11 juin 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le programme des travaux de restauration du portail de Sybirol à soumettre au mécénat, pour un montant estimé à 45 000 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec la Fondation du Patrimoine comme toute autre plateforme de dons ou de mécénat, ainsi que tout document afférent au regard du programme de travaux envisagés.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 26 juin 2018**

**Le Maire,**

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	<b>31</b>
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

